

Vos vacances avec VTF



PRINTEMPS ÉTÉ AUTOMNE 2015

**Avec VTF
les vacances
ont du sens !**

VILLAGES DE VACANCES
ET LOCATION
EN FRANCE
SÉJOURS ET CIRCUITS
À L'ÉTRANGER

VTF
L'Esprit Vacances

N° Indigo 0 825 813 123
0,15€ TTC/MN

www.vtf-vacances.com

Grâce au partenariat établi entre la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Bretagne et VTF "L'Esprit Vacances" (Association de Tourisme), les agents des services de l'État de Bretagne et leurs familles peuvent accéder à des séjours à des prix très attractifs.

VTF "L'Esprit Vacances" propose des séjours vers 100 destinations en France et à l'étranger en pension complète, demi-pension et location.

Animations adultes et clubs enfants de 3 mois à 17 ans, gratuits.

Tarifs modulés selon le quotient familial en haute saison.

Les conditions accordées aux fonctionnaires de l'Etat de Bretagne sont les suivantes :

- **périodes au quotient** : application du tarif R2 sans justificatif (soit 10% de remise) ou du tarif mini R1 (soit - 17% sur justificatif)
- **période à tarifs uniques (petites vacances par exemple)** : remise de 5% sur le tarif public.
- **adhésion VTF 40€ offerte**
- **voyages étranger** : remise de 5% sur les forfaits de base.

La SRIAS participe aux frais de séjours selon les modalités définies ci-après.

Modalités 2015 de la participation SRIAS

En 2015 l'agent peut bénéficier une fois des prestations SRIAS pour des séjours de 7 jours minimum* se déroulant entre les vacances de Pâques et de la Toussaint 2015 toutes zones confondues.

Si une famille est composée de 2 agents, l'aide est plafonnée à 1 aide/famille/an

Dans tous les cas la participation est calculée sur la base du quotient familial de l'agent.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
0 à 900€	70% des frais de séjour avec un maxi de 500€
901 à 1500€	50% des frais de séjour avec un maxi de 250€
+ 1500€	30% des frais de séjour avec un maxi de 150€

Calcul du Quotient Familial Mensuel :
$$Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Code partenaire SRIAS à communiquer au moment de votre réservation : **775 782**

Règles de fonctionnement

Dans tous les cas vous devrez fournir à VTF "L'Esprit Vacances" les justificatifs suivants :

- photocopie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère d'Etat (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant de la dérogation pour 2015 ou une copie du dernier bulletin de pension ou un justificatif de pension pour les retraités.
- photocopie du dernier avis d'imposition du foyer.

Les réservations ne pourront être validées que sur présentation de ces pièces.

La SRIAS ne prend aucune inscription par téléphone.

* Les réservations seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS Bretagne pour 2015 et des places disponibles.

Dans le cas où la subvention allouée est épuisée ou si l'agent souhaite effectuer plusieurs séjours, les réservations auprès de VTF restent possibles. Elles ne seront pas subventionnées mais les tarifs préférentiels seront appliqués.

Brochures gratuites, renseignements et réservations par téléphone

N° Indigo 0 825 813 123
0,15€ TTC/MN

En savoir + et découvrir les offres de VTF "L'Esprit Vacances"

www.vtf-vacances.com